

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District : MONTRÉAL  
N° de dossier : 500-06-000480-091

COUR SUPÉRIEURE

**COMITÉ DES CITOYENS INONDÉS DE  
ROSEMONT**

Partie demanderesse

et

**EUGÈNE ROBITAILLE**

Personne désignée

c.

**VILLE DE MONTRÉAL**

Partie défenderesse

---

**DEMANDE MODIFIÉE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION  
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE**  
Cour supérieure du Québec - division de Montréal – matière civile  
**(articles 173 et 174 C.p.c.)**

---

**Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative :**

- de l'ensemble des parties au dossier;**  
 **de la seule partie demanderesse ;**  
 **d'une autre partie** (article 174 dernier alinéa C.p.c.)

<b>I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS</b>	
<b>Partie demanderesse (et personne désignée)</b>	<b>Avocats responsables</b>
Nom : <b>Comité des citoyens inondés de Rosemont</b> (Personne désignée : <b>Eugène Robitaille</b> )  Adresse : 740, av. Atwater Montréal (Québec) H4C2G9 (Personne désignée : 5041 rue Resther Montréal (QC) H2J 2V9)  Téléphone : <input type="text"/> Télécopieur : <input type="text"/> Courriel : <input type="text"/>	Nom : <b>Me Marie-Anais Sauvé Me Kayrouz Abou-Malhab</b>  Cabinet : Sylvestre Painchaud et associés  Adresse : 740, av. Atwater Montréal (Québec) H4C2G9  Téléphone : 514-937-2881 Télécopieur : 514-937-6529 Courriel : <a href="mailto:ma.sauve@spavocats.ca">ma.sauve@spavocats.ca</a> <a href="mailto:k.abou-malhab@spavocats.ca">k.abou-malhab@spavocats.ca</a>

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Avocats responsables</b>
Nom : <b>Ville de Montréal</b>	Nom : <b>Me Paule Biron</b> <b>Me Chantal Bruyère</b> <b>Me Philippe El Ouardi</b>
Adresse :	Cabinet : Gagnier Guay Biron avocats Adresse : 775 rue Gosford, 4e étage Montréal (QC) H2Y 3B9
Téléphone :	Téléphone : 514-872-2993
Télécopieur :	Télécopieur : 514-872-2828
Courriel :	Courriel : <a href="mailto:paule.biron@montreal.ca">paule.biron@montreal.ca</a> <a href="mailto:chantal.bruyere@montreal.ca">chantal.bruyere@montreal.ca</a> <a href="mailto:philippe.elouardi@montreal.ca">philippe.elouardi@montreal.ca</a>

<b>II – LE LITIGE</b>		
<b>Nature du litige</b> : action collective en responsabilité		
Montant : indéterminé		
Demande reconventionnelle :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Demande(s) en garantie :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Intervention(s) :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non

<p><b>Question en litige autorisée par le Tribunal:</b></p> <p>1- Les réseaux d'égouts, sanitaires et pluviaux, et les systèmes de drainage des eaux de la Ville desservant le quadrilatère visé par le présent recours étaient-ils adéquats et en bon état d'entretien lors des inondations survenues les 11 et 26 juillet 2009 et celles des 18 juillet 2011 et 21 août 2011?</p> <p>Questions sous-jacentes <u>selon la demanderesse</u> :</p> <p>a) La défenderesse a-t-elle commis une faute? Si oui, s'agit-il d'une faute lourde?</p> <p>b) La demanderesse a-t-elle établi les conditions énoncées à l'article 1465 C.c.Q.? Si oui, la défenderesse a-t-elle renversé la présomption de faute?</p> <p>c) La demanderesse a-t-elle établi une présomption réfragable d'existence de dommages matériels et/ou moraux subis par les membres?</p> <p>d) Le cas échéant, est-il possible d'établir, au stade collectif, la valeur de certains d'entre eux et si oui, lesquelles?</p> <p>e) La demanderesse a-t-elle établi de présomption réfragable de lien causal entre les dommages et la faute ou le fait autonome?</p>
--

Quant à la personne désignée :

- f) Le recours personnel de la personne désignée, Eugène Robitaille, est-il recevable?
- g) Le cas échéant, la faute lourde de la défenderesse l'empêche-t-elle d'invoquer l'article 257 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal?
- h) La personne désignée est-elle en droit de recevoir une indemnisation à l'issu du procès collectif?
- i) (...)

Questions sous-jacentes selon la défenderesse :

- 1) La demanderesse a-t-elle établi les conditions énoncées à l'article 1465 C.c.Q.? Si oui, la défenderesse a-t-elle renversé la présomption de faute?
- 2) La défenderesse a-t-elle commis une faute? Si oui, s'agit-il d'une faute lourde?
- 3) La demanderesse a-t-elle fait la preuve de l'existence de dommages communs à tous les membres du groupe
- 4) Le cas échéant, est-il possible d'établir, au stade collectif, la valeur de certains d'entre eux et si oui, laquelle?
- 5) La demanderesse a-t-elle prouvé, par prépondérance des probabilités, le lien causal à l'égard de tous les membres du groupe, entre la faute de la Ville, s'il en est, et les dommages?

Quant à la personne désignée

- 6) Le recours personnel de la personne désignée, Eugène Robitaille, est-il recevable?
- 7) La personne désignée est-elle en droit de recevoir une indemnisation à l'issu du procès collectif?
- 8) (...)

#### **Liste des faits admis par les parties :**

1- Les paragraphes suivants de la demande introductive d'instance en action collective modifiée en date du 20 février 2019 (ci-après : Demande): 1, 1.1, 2, 3, 4, 5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.5, 5.6 (schéma de drainage), 5.15, 5.45, 5.49, 5.56, 5.62, 5.77, 6 à 8.

2- Les paragraphes de la défense modifiée le 17 mai 2019 (ci-après : Défense) : 49 à 54, 55.1, 58.1 (quant au nombre d'immeubles seulement, lequel ne donne aucune indication sur le nombre de logements ou de membres) et 71 b.2 (quant au nombre d'immeubles seulement, lequel ne donne aucune indication sur le nombre de logements ou de membres).

3- Le quadrilatère est principalement desservi par le bassin de drainage Curotte-Papineau (par. 1.3 Défense).

4- L'eau drainée par le bassin de drainage Curotte-Papineau s'écoule vers l'intercepteur nord.

5- Les schémas de drainage du Quadrilatère et des secteurs en amont dudit Quadrilatère allégués au par. 5.8 à 5.11 de la Demande.

6- La force majeure n'est pas invoquée par la défenderesse quant aux 4 événements.

7- Aucun témoin de la défenderesse ne traitera de l'entretien du réseau d'égout.

8- Les dommages matériels du représentant Eugène Robitaille : 11 324,25\$ pour les inondations de 2009 et 44 348,92 \$ pour les inondations de 2011.

9. Les dommages moraux du représentant Eugène Robitaille : 3000\$ par événement;

10. Les dommages moraux des membres du groupe :

- 3 000\$ par propriétaire et par copropriétaire par événement lorsque les parties de l'immeuble inondées étaient habitables;
- 1 500\$ par propriétaire et par copropriétaire par événement lorsque le sous-sol n'est pas habitable;
- 1 500\$ pour tout locataire des lieux endommagés, lié par bail, par événement;
- 1 000\$ pour toute personne occupant les lieux endommagés sur preuve d'occupation, par événement.

#### Liste des points à trancher par expertise :

1- Les réseaux d'égouts, sanitaires et pluviaux, et les systèmes de drainage des eaux de la Ville desservant le quadrilatère visé par le présent recours étaient-ils adéquats et en bon état d'entretien lors des inondations survenues les 11 et 26 juillet 2009 et celles des 18 juillet 2011 et 21 août 2011?

2- L'immeuble de la personne désignée était-il muni de clapets antiretours en bon état de fonctionnement et installés selon les règles de l'art en date des quatre refoulements du présent dossier et les réseaux d'évacuation sanitaire et pluvial de cet immeuble étaient-ils configurés et installés selon les règles de l'art?

Selon la défenderesse, le point suivant doit également être tranché par expertise :

3- Quelle est l'interaction entre le réseau d'égout public et le réseau d'égout privé d'un immeuble et l'importance de protections contre les refoulements d'égout ?

### III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

**La partie demanderesse** (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- |                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| - déclarant : [ ] | - date de l'écrit : [ ] |
| - déclarant : [ ] | - date de l'écrit : [ ] |
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 224 et 227 C.p.c.) :
- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - témoin : Abdelwahid Bekkouche/ Joelinnot Vanomaro | - date de l'interro : 08/05/2017 |
| - témoin : Martin Simard                            | - date de l'interro : 09/09/2016 |

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : Jean-François Sabourin/ Christian Rousseau - date : avril 2015  
- domaine d'expertise : Pluviométrie - cote: P-36

- nom : Francis Pelletier/ Christian Rousseau - date : février 2019  
- domaine d'expertise : Pluviométrie - cote: P-36.1

- nom : Christian Rousseau/ Francis Pelletier/ Marcel Roy - date : février 2019  
- domaine d'expertise : Hydrologie et hydraulique - cote: P-62

- nom : Christian Rousseau/ Pascal Leclerc-Sirois/ Marcel Roy - date : janvier 2021  
- domaine d'expertise : Hydrologie et hydraulique - cote: P-62.1

- nom : Michel Charron - date : février 2019  
- domaine d'expertise : Génie civil (spécialisation hydraulique et mécanique du bâtiment) - cote: P-122

- nom : Serge Taillon - date : mars 2019  
- domaine d'expertise : Génie en mécanique du bâtiment - cote: P-123

**La partie défenderesse** (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

**confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;

**confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : [ ] - date de l'écrit : [ ]

- déclarant : [ ] - date de l'écrit : [ ]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 224 et 227 C.p.c.) :

- témoin : [ ] - date de l'interro : [ ]

- témoin : [ ] - date de l'interro : [ ]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : Johnny Walbert - date : 25 septembre 2012, 24 février 2016 et 27 février 2013  
- domaine d'expertise : Plomberie - cote au plumitif: D-1, D-1.1 et D-1.2

- nom : Gilles Rivard	- date : 31 janvier 2018
- domaine d'expertise : hydrologie et hydraulique	- cote au plumitif: D-3
- nom : (...)	- date :
-domaine d'expertise :	- cote

III - A – ADMISSION DES PIÈCES EN DEMANDE <sup>1</sup>						
Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-1.1	Actes de vente 5 159 196, 5 308 736 et 11 355 773;				X	
P-2	Carte géographique de Google Maps;				X	
P-3	Factures de Plomberie M. Millette Inc., en liasse;					X
P-9	Avis de reconduction de bail pour le 2539 A;	X	X			
P-10	Avis de reconduction de bail pour le 2539 B;	X	X			
P-11	Rapport des estimateurs après sinistre des assureurs Estimax en date du 3 août 2009; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>		(...)
P-12	Sommaire rédigé par M. Robitaille représentant ses heures perdues suite aux inondations de 2009;					X
P-13	Enregistrement vidéo (lac rue Lapierre) le 26 juillet 2009;					X
P-15	Copie du feuillet d'information;					X
P-16.1	Membres - inondation du 11 juillet 2009; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>					X
P-16.2	Membres - inondation du 26 juillet 2009; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>					X
P-18	Avis de réclamation envoyés à la défenderesse pour l'inondation du 18 juillet 2011, en liasse;	X (et admet avoir reçu des avis)	X (et admet avoir reçu des avis)			

<b>P-20</b>	Avis de réclamation envoyés à la défenderesse pour l'inondation du 21 août 2011, en liasse;	X (et admet avoir reçu des avis)	X (et admet avoir reçu des avis)			
<b>P-21</b>	Dépenses reliées aux inondations de 2009 (avec relevés), en liasse; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)
<b>P-22</b>	Dépenses reliées aux inondations de 2009 (sans relevés), en liasse;	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)
<b>P-23</b>	Talons de paie de M. Robitaille en 2009, en liasse; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	<u>X</u>	<u>X</u>		<u>X</u>	(...)
<b>P-24</b>	Remboursements (3) par assureur, en liasse; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	X	<u>X</u>			
<b>P-29.1</b>	Membres - inondation du 18 juillet 2011; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>					X
<b>P-30.1</b>	Membres - inondation du 21 août 2011; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>					X
<b>P-31</b>	Lettre du Maire de l'arrondissement, Marc-André Gadoury, datée du 7 septembre 2011;				X	
<b>P-32</b>	Dépenses 2011;	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>		(...)
<b>P-33</b>	Dépenses 2012; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>		(...)
<b>P-33.1</b>	Plumitif du dossier 31-120228-062 à la Régie du logement;				X	
<b>P-34</b>	Relevés de paie en liasse, pour perte de revenus en 2011 et 2012; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	X				
<b>P-34.1</b>	Relevés de paie en liasse, pour perte de revenus et avis de prise de congé en 2011 et 2012, en liasse;	X				
<b>P-35</b>	Description des dommages matériels subis par M. Robitaille : perte de temps non rémunéré par employeur en 2011 et 2012;					X

<b>P-36</b>	Rapport d'expertise complémentaire en pluviométrie (avril 2015);	X	X			
<b>P-36.1</b>	Rapport d'expertise complémentaire en pluviométrie (février 2019);	X	X			
<b>P-37</b>	Extrait de la police d'assurance habitation de M. Robitaille du 2 mai 2009 au 2 mai 2011;	X	X			
<b>P-38</b>	Avis de réclamation de M. Robitaille pour inondation du 11 juillet 2009 adressé à la défenderesse et réponse, en liasse;	X (et admet avoir reçu l'avis, page 1)	X (et admet avoir reçu l'avis, page 1)		X (pour la lettre de réponse, page 2)	
<b>P-39</b>	Mise en demeure du 5 novembre 2009;	X	X			
<b>P-40</b>	Avis de réclamation de M. Robitaille pour inondation du 26 juillet 2009 adressé à la Défenderesse et réponse, en liasse;	X (et admet avoir reçu l'avis, page 1)	X (et admet avoir reçu l'avis, page 1)		X (pour la lettre de réponse, page 2)	
<b>P-41</b>	Devis de l'entrepreneur L.M.F. enr., retenu par l'assureur en 2011;	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)
<b>P-42</b>	Correspondance de l'assureur du 14 avril 2011;	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)
<b>P-43</b>	Descriptif des dommages des experts en sinistre de l'assureur en 2011;	X	X			
<b>P-44</b>	Vidéo d'un membre de l'inondation du 21 août 2011;					X
<b>P-45</b>	Photos d'un membre de l'inondation du 21 août 2011, en liasse;					X
<b>P-46</b>	Correspondance de l'assureur du 11 avril 2012;	X	X			
<b>P-47</b>	Renouvellement police d'assurance de 2012-2013;	X	X			
<b>P-48</b>	Enregistrement de la conversation téléphonique entre M. Robitaille et une préposée des assureurs en date du 11 avril 2012;	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)

<b>P-48.1</b>	Transcription sténographique de l'enregistrement P-48;	<u>X</u>	<u>X</u>			(...)
<b>P-49</b>	Extrait de la police d'assurance habitation de 2011-2012;	X	X			
<b>P-50</b>	Avis d'évaluation du rôle d'évaluation foncière pour 20011-2013 et 2014-2016, en liasse;				X	
<b>P-51</b>	Avis de modification du rôle d'évaluation foncière pour 2014-2016;				X	
<b>P-52 (modifiée)</b>	Description des dommages matériels subis par M. Robitaille en 2013-2014 en lien avec les inondations de 2011: déplacements reliés aux inondations et perte de temps non rémunéré par employeur; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>		(...)
<b>P-52.1</b>	Plan de Robert Contantin, architecte;	X	X			
<b>P-53</b>	Description des dommages matériels subis par M. Robitaille : perte de loyer pendant travaux au 2539A, en liasse;					X
<b>P-54</b>	Description des dommages matériels subis par M. Robitaille : perte de loyer pendant travaux au 2539B, en liasse;					X
<b>P-55</b>	Description des dommages matériels subis par M. Robitaille : remboursement par assureur, en liasse; <b>* 2870 C.c.Q. à débattre</b>					X
<b>P-56</b>	Plan des travaux du projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-56.1</b>	Autre Plan des travaux du projet de la rue des Écores 1 de 2;				X	
<b>P-56.2</b>	Autre Plan des travaux du projet de la rue des Écores 2 de 2;				X	
<b>P-57</b>	Fiche technique du projet de la rue des Écores;				X	

<b>P-58</b>	Rapport hydraulique de l'ing. Ellassraoui sur la rue des Écores;				X	
<b>P-58.1</b>	Tableaux de calcul de l'ing. Ellassraoui;				X	
<b>P-59</b>	Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-60</b>	Cahier des charges préparé par l'ing. Simard daté de juillet 2011 pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-61</b>	Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable (« Stratégie montréalaise de l'eau »);				X	
<b>P-62</b>	Rapport d'expertise en hydrologie et hydraulique;	X	X			
<b>P-62.1</b>	Rapport d'expertise complémentaire en hydrologie et hydraulique;	X	X			
<b>P-62.1 a)</b>	Carte montrant les réclamations en lien avec les pluies des 11 juillet 2009, 26 juillet 2009, 18 juillet 2011 et 21 août 2011 et ce, pour les bassins Curotte-Papineau et Molson (D-19.1 originale modifiée);	X	X			
<b>P-62.1 b)</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal en lien avec la pluie du 11 juillet 2009 et ce, pour les bassins Curotte-Papineau et Molson (D-19.2 originale modifiée);	X	X			

<b>P-62.1 c)</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal en lien avec la pluie du 26 juillet 2009 et ce pour les bassins Curotte-Papineau et Molson (D-19.3 originale modifiée);	X	X			
<b>P-62.1 d)</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal en lien avec la pluie du 18 juillet 2011 et ce pour les bassins Curotte-Papineau et Molson (D-19.4 originale modifiée);	X	X			
<b>P-62.1 e)</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal en lien avec la pluie du 21 août 2011 et ce pour les bassins Curotte-Papineau et Molson et les environs (D-19.5 originale modifiée);	X	X			
<b>P-62.1 f)</b>	Carte montrant les avis de réclamations reçues par la Ville de Montréal entre 1966 et 1984 pour le bassin Curotte-Papineau (D-20.1 originale modifiée);	X	X			
<b>P-63</b>	Rapport de l'ing. P. Goulet, ing., daté du 27 janvier 1969;				X	
<b>P-64</b>	Extrait du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal, tenue le 13 juin 1952;				X	
<b>P-65</b>	Extrait du registre des détenteurs de licence RBQ pour Plomberie M. Millette inc.;	X	X			
<b>P-66</b>	Plan des sections du bassin de drainage Curotte-Papineau;					X
<b>P-67</b>	Lettre de l'ing. Lebeau datée du 23 septembre 1955;				X	

<b>P-68</b>	Note technique de l'ing. Osseyrane daté de février 2010;				X	
<b>P-69</b>	Ordonnance No 6644;				X	
<b>P-70</b>	Lettre de l'ing. Hausser datée du 15 septembre 1959;				X	
<b>P-71</b>	Lettre de l'ing. Hausser datée du 23 septembre 1959;				X	
<b>P-72</b>	Rapport de Laboratoire hydraulique Lasalle NC-176 daté de septembre 1959;				X	
<b>P-73</b>	Lettre de l'ing. Couture datée du 30 mars 1962;				X	
<b>P-74</b>	Lettre de l'ing. Fournier datée du 27 septembre 1962;				X	
<b>P-75</b>	Lettre de l'ing. Fournier datée du 30 octobre 1964;				X	
<b>P-76</b>	Rapport de l'ing. Couture, daté du 26 novembre 1964;				X	
<b>P-77</b>	Rapport de l'ing. Bonnaud daté du 17 mai 1965;				X	
<b>P-80</b>	Étude de caractérisation environnementale de l'ing. Liard et de l'ing. Fortin pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-81</b>	Étude géotechnique pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-82</b>	Étude de caractérisation environnementale de l'ing. Abou-Arrage et ing. Dubé pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-83</b>	Formules de soumission pour le projet de la rue des écores;				X	
<b>P-84</b>	Autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement des Parcs pour le projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-85</b>	Attestation de conformité;				X	

<b>P-86</b>	Procès-verbal de la séance d'ouverture des soumissions du 17 août 2011 du projet de la rue des Écores;				X	
<b>P-87</b>	Inspections vidéo en liasse;				X	
<b>P-88</b>	Courbes IDF de Montréal;				X	
<b>P-89</b>	Plan de l'extension projetée du collecteur Curotte-Papineau;	X				
<b>P-90</b>	Plan directeur des bassins versants des eaux pluviales;				X	
<b>P-91</b>	Extension du collecteur Curotte-Papineau;	X				
<b>P-92</b>	Guide de gestion des eaux pluviales;				X	
<b>P-93</b>	Évaluation hydraulique du collecteur Curotte-Papineau par BPR;	X	X			
<b>P-94</b>	Évaluation hydraulique du collecteur Molson par BPR;				X	
<b>P-94.1</b>	Tableau explicatif des modèles de BPR.				X	
<b>P-95</b>	Inspection retenue (CPB/OE);					X
<b>P-96</b>	Listes des vérifications printemps et automne, en liasse;					X
<b>P-97</b>	Plan du collecteur Curotte-Papineau;	X				
<b>P-98</b>	Étude comportant la collecte d'informations et le portrait technique des infrastructures de la gestion publique de l'eau (Rapport SNC-Dessau-Soprin);				X	
<b>P-99</b>	Stratégie d'auscultation pour les réseaux d'eau potable et d'égouts;				X	
<b>P-100</b>	Rapport de Laboratoire hydraulique Lasalle NC-233 daté de Décembre 1960;				X	
<b>P-101</b>	Directive 004;				X	
<b>P-102</b>	Réclamations reçues entre 2006 et 2012;				X	

<b>P-103</b>	Liste des réclamations du quadrilatère pour 2006 à 2012;				X	
<b>P-104</b>	Rapport d'inspection télévisée CCTV_777407_RPP_BÉ LANGER_2;				X	
<b>P-105</b>	Rapport d'inspection télévisée CCTV_777407_RPP_BÉ LANGER_3;				X	
<b>P-106</b>	Rapport d'inspection télévisée CCTV_777407_RPP_BE LANGER_4;				X	
<b>P-107</b>	Bilan d'état global des réseaux secondaires de la Ville de Montréal;				X	
<b>P-108</b>	Annexe 3.2 du Bilan d'état global des réseaux secondaires de la Ville de Montréal;				X	
<b>P-109</b>	Annexe 1.4 du Bilan d'état global des réseaux secondaires de la Ville de Montréal;				X	
<b>P-110</b>	Plan d'intervention des réseaux d'eau – Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie;				X	
<b>P-111</b>	Autres inspections vidéo en liasse;				X	
<b>P-112</b>	Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie – Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie;				X	
<b>P-113</b>	Lettre de Me Nadon du 27 septembre 2013 et liste des membres ayant fait des avis de 15 jours;				X	
<b>P-114</b>	Plan interconnexion;				X	
<b>P-115</b>	Procès-verbal d'une séance du comité exécutif de la Cité de Montréal tenue le 18 septembre 1953;				X	

<b>P-116</b>	Lettre de l'ing. Brière datée du 25 mai 1962;				X	
<b>P-117</b>	Photographies (2005);					X
<b>P-118</b>	Photographies du logement B en janvier 2010;					X
<b>P-119</b>	Règlement 01-168;				X	
<b>P-120</b>	Étude de Guy Trudel (2011)				X	
<b>P-121</b>	Photographies du logement A en janvier 2011;					X
<b>P-122</b>	Contre-expertise de Miche Charron, ing., datée du 22 février 2019;	X	X	X (sous l'article 293 C.p.c.)		
<b>P-123</b>	Contre-expertise de Serge Taillon, ing., datée du 25 mars 2019.	X	X			

<b>III - B – ADMISSION DES PIÈCES EN DÉFENSE<sup>1</sup></b>						
Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
<b>D-1</b>	Rapport d'expertise de M. Johnny Walbert, plombier, daté du 25 septembre 2012;	X	X			
<b>D-1.0.1</b>	Vidéo #1 de la visite du 22 juin 2012 (début de la vidéo à 10 :55 :05);	X				
<b>D-1.0.2</b>	Vidéo #2 de la visite du 22 juin 2012 (début de la vidéo à 12 :10 :21);	X				
<b>D-1.0.3</b>	Vidéo #3 de la visite du 22 juin 2012 (début de la vidéo à 12 :45 :20);	X				
<b>D-1.1</b>	Rapport d'expertise de M. Johnny Walbert, plombier, daté du 24 février 2016;	X	X			

<b>D-1.1.1</b>	Vidéo #1 de la visite du 27 novembre 2015 (début de la vidéo à 10 :29 :14);	X				
<b>D-1.1.2</b>	Vidéo #2 de la visite du 27 novembre 2015 (début de la vidéo à 11 :27 :46);	X				
<b>D-1.2</b>	Rapport d'expertise de M. Johnny Walbert, plombier, daté du 27 février 2013;	X	X			
<b>D-1.3</b>	Curriculum vitae de M. Johnny Walbert, plombier;	X				
<b>D-1.4</b>	Déclaration selon l'article 235 C.p.c. signée par M. Walbert;	X				
<b>D-1.5</b>	En liasse, factures de Plomberie Levine bros ltée (J. Walbert);	X				
<b>(...)</b>		X				
<b>D-3</b>	Rapport d'expertise de M. Gilles Rivard, ingénieur, daté du 31 janvier 2018;	X	X			
<b>D-3.1</b>	Curriculum vitae de M. Gilles Rivard, ingénieur;	X				
<b>D-3.2</b>	Déclaration selon l'article 235 C.p.c. signée par M. Rivard;	X				
<b>D-3.3</b>	En liasse, factures de Lasalle NHC inc. (G. Rivard);	X				
<b>D-4</b>	Carte représentant les immeubles (avec adresses civiques) compris dans le quadrilatère formé par les rues de Bordeaux, 1ere avenue, Bélanger et Saint-Zotique;	X	X			
<b>D-6</b>	En liasse, index des immeubles pour le 2539-2545 Bélanger Est;	X	X		Admission du par. 49 de la défense	

<b>D-6.1</b>	En liasse, actes de vente permettant d'identifier la date de construction de l'immeuble sis aux 2539-2545 Bélanger Est;	X	X		Admission du par. 49 de la défense	
<b>D-6.2</b>	Copie des documents conservés en archive par l'arrondissement Villeray-Saint-Michel – Parc-Extension quant à la demande de permis de construction (initiale) pour le 2539-2545 Bélanger Est;				Admission du par. 49 de la défense	
<b>D-6.3</b>	Acte de vente daté du 14 novembre 2017 concernant le 2539-2545 Bélanger Est;				X	
<b>D-7</b>	En liasse, copies du rapport et des photographies de l'expert en sinistre engagé par la Ville de Montréal en lien avec les sinistres des 11 et 26 juillet 2009;					X
<b>D-8</b>	En liasse, copie de l'inspection et des photos de l'inspecteur de la Ville de Montréal;  <b>**Objection par la demanderesse (admissibilité) vu l'inscription au bas du document.</b>					X
<b>(...)</b>						
<b>D-12</b>	Clapet antiretour en ABS (élément matériel);					X
<b>D-13</b>	Captation vidéo montrant le fonctionnement d'un clapet antiretour (montage « court » de 18 minutes);					X
<b>D-13.1</b>	Protocole expliquant le but et les étapes de la captation vidéo montrant le fonctionnement d'un clapet antiretour;					X

<b>D-13.2</b>	Captation vidéo montrant le fonctionnement d'un clapet antiretour (intégral);					X
<b>D-13.2.1</b>	En liasse, enregistrement complet (en deux parties – A et B) fait par la caméra fixe (caméra identifiée #1 dans la pièce D-13);					X
<b>D-13.2.2</b>	En liasse, enregistrement complet (en deux parties – A et B) fait par la caméra à l'épaule (caméra identifiée #2 dans la pièce D-13);					X
<b>D-13.2.3</b>	Enregistrement complet fait par la caméra de type « plombier » (caméra identifiée #3 dans la pièce D-13);					X
<b>D-14</b>	Historique des règlements de la Ville de Montréal exigeant l'installation de clapets antiretour;	X				
<b>D-14.1</b>	Règlement #215 concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtisses (1894);	X				
<b>D-14.2</b>	Règlement #268 pour amender et abroger le Règlement #215 concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtisses (1901);	X				
<b>D-14.3</b>	Règlement #318 abrogeant les Règlements #268 et 297 concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtisses (1922);	X				

<b>D-14.4</b>	Règlement #1341 concernant la plomberie dans la cité de Montréal et abrogeant certains règlements (1935);	X				
<b>D-14.5</b>	Règlement #1908 modifiant le Règlement #1341 concernant la plomberie dans la cité de Montréal et abrogeant certains règlements (1949);	X				
<b>D-14.6</b>	Règlement #2395 concernant la plomberie dans la cité de Montréal (1957);	X				
<b>D-14.7</b>	Règlement #4515 concernant la plomberie dans la ville de Montréal (1972);	X				
<b>D-14.8</b>	Règlement #7359 concernant la plomberie dans la ville de Montréal (1987);	X				
<b>D-14.9</b>	Règlement 96-219 sur la plomberie (1996);	X				
<b>D-15</b>	En liasse, lettre datée du 24 mars 1965 et deux (2) croquis en lien avec les travaux réalisés sur les rues des Érables et des Écores;	X				
<b>D-16</b>	Document intitulé « Addendum A » daté du 6 février 1968 présentant les caractéristiques du bassin Curotte-Papineau (initial et révisé suite à l'ordonnance 6644);	X				
<b>D-17</b>	Compte-rendu du Comité des bassins daté du 19 février 1968 au sujet du bassin Curotte-Papineau;	X				
<b>D-18</b>	Rapport de Laboratoire d'hydraulique LaSalle en lien avec l'ajout d'un régulateur sur le collecteur Curotte (1960);	X				

<b>D-19.1</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal et les déclarations transmises par les membres de l'action collective (pièce P-16.1) en lien avec la pluie du 11 juillet 2009 et ce, à l'intérieur des limites du quadrilatère;	X	X			
<b>D-19.2</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal et les déclarations transmises par les membres de l'action collective (pièce P-16.2) en lien avec la pluie du 26 juillet 2009 et ce, à l'intérieur des limites du quadrilatère;	X	X			
<b>D-19.3</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal et les déclarations transmises par les membres de l'action collective (pièce P-29.1) en lien avec la pluie du 18 juillet 2011 et ce, à l'intérieur des limites du quadrilatère;	X	X			
<b>D-19.4</b>	Carte montrant les réclamations reçues par la Ville de Montréal et les déclarations transmises par les membres de l'action collective (pièce P-30.1) en lien avec la pluie du 21 août 2011 et ce, à l'intérieur des limites du quadrilatère;	X	X			
<b>D-20.1</b>	Carte montrant les avis de réclamation reçus par la Ville de Montréal entre 1966 et 1984 à l'intérieur des limites du quadrilatère;	X	X			

<b>D-22</b>	Loi sur l'hygiène publique (1922);	X	X			
<b>D-23</b>	Loi sur l'Hygiène publique (1933).	X	X			

1. Les parties qui désirent formuler des admissions partielles ou qualifier leurs admissions, partielles ou non, doivent joindre la liste de telles admissions dans une annexe à la présente.
2. *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, Art. 18 : « Cote des pièces et pagination. La cote d'une pièce communiquée et produite comporte une lettre unique, propre à chaque partie, suivie d'un numéro dans un ordre consécutif, du début à la fin du dossier. Les pièces conservent la même cote pour l'ensemble des demandes, au fond et en cours d'instance. [...] »*
3. L'admission d'une pièce à titre de témoignage signifie uniquement qu'il n'est pas requis de faire comparaître un témoin pour l'introduire en preuve et que si l'auteur de la pièce comparaisait comme témoin, il ferait la même déclaration que celle contenue à la pièce. Cette admission est faite sous réserve des droits des parties quant à toute autre objection ou représentation qu'elles pourraient faire valoir à l'instruction.

<b>IV – L'INSTRUCTION</b>						
<b>Liste des témoins</b>						
<b>(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, <u>incluant</u> les contre-interrogatoires)</b>						
Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée <u>totale</u> contre-interro.	Durée totale témoin
Jean-François Sabourin	P-36	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3 h	3 h	6 h
Francis Pelletier	P-36.1 et P-62	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3 h	2 h	5 h
Marcel Roy	P-62 et P-62.1	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	2 h	1 h	3 h
Pascale Leclerc-Sirois	P-62.1 et P-62.1 a) à f)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	1 h	0.25 h	1.25 h
Christian Rousseau	P-36, P-36.1, P-62 et P-62.1	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	5 h	5 h	10 h
Serge Taillon	P-123	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	5 h	1.5 h	6.5 h
Réjean Gagnon	P-123	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h	1 h	1.5 h
Eugène Robitaille	Tous les faits en litige	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	<u>4</u> h	<u>2</u> h	<u>6</u> h
Représentant Plomberie Millette	Plomberie de la personne désignée 2005	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	0.75 h	1.5 h

Géno Robitaille	Plomberie de la personne désignée	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3 h	1 h	4 h
(...)						
Alexandre Savard	Inondations	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	0.75 h	1.5 h
Gérard Lalonde	Inondations	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	1 h	1.75 h
Sudarshan Martins	Inondations	<input type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h	0.25 h	0.75 h
Membres * suivant directives du Tribunal	P-16.1, P-16.2, P-29.1 et P-31.1	<input checked="" type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h Par membre	0.5 h Par membre	1 h Par membre
Représentants de la défenderesse * suivant directives du Tribunal	Réseau et P-89, P-91, P-95	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.25 h Par représentant	0.25 h Par représentant	0.5 h Par représentant
<b>Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)</b>				<b>9 jours et 3.75 hres+ le temps requis pour (...) les membres et les représentants</b>		

Nom des témoins en défense	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
Johnny Walbert	Quant à ses expertises D-1, D-1.1 et D-1.2, ses visites de l'immeuble de M. Robitaille, la preuve présentée au procès (pièces D-12 et D-13 à D-13.2.3) et les expertises des demandeurs  <b>**Objection par la demanderesse</b> sur « les expertises des demandeurs » sauf quant à P-122 et P-123.	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3 h	1 h (1.25 h)	4 h (4.25 h)
Un représentant de la compagnie Plomberie Levine	Quant aux vidéos prises lors des visites de l'immeuble de M. Robitaille	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h	0.25 h	0.75 h
(...)						
Gilles Rivard	Quant à son expertise D-3, la preuve présentée au procès (D-13 à D-13.2.3 et échanges avec M. Charron) et les expertises des demandeurs  <b>**Objection par la demanderesse</b> sur « les expertises des demandeurs » sauf quant à P-123.	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3.5 h	1 h (2 h)	4.5 h (5.5 h)
(...)						

Karim Ouarab	Quant à la pièce D-8 et quant aux constats qu'il a faits sur les systèmes de plomberie privés lors d'inspections d'immeubles se trouvant dans le quadrilatère visé  <b>**Objection par la demanderesse : voir motif en note de bas de page<sup>1</sup></b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	2 h	(2 h)	2 h (4 h)
Un représentant de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (permis et inspection)	Quant aux pièces D-10 à D-10.2	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h	0.25 h	0.75 h
(...)						
Paolo Teixeira	Quant au protocole et à la captation du vidéo et les pièces D-13 à D-13.2.3	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	0.25 h	1 h
Hervé Logé	Quant à son travail portant sur les clapets dans le cadre de ses fonctions, son implication en lien avec le présent dossier (pièces D-14 à D-14.9) et les pièces D-13 à D-13.2.3	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	2 h	0.25 h	2.25 h

<sup>1</sup> Objection quant à la pièce D-8 (voir pièce D-8) et objection quant à « aux constats faits sur les systèmes de plomberie privées (...) d'immeubles se trouvant dans le quadrilatère visé » car à l'extérieur des paramètres fixés par la Cour d'appel à son arrêt du 28 mai 2020 et les membres concernés ont un intérêt légitime à ce que le témoin ne témoigne pas dans un contexte judiciaire vu la note dans le bas du document.

	<b>**Réserve d'objection par la demanderesse sur la pertinence et utilité de son témoignage</b>					
François Frigon	Quant à la captation vidéo : Pièces D-13 à D-13.2.3 <b>**Objection par la demanderesse : (utilité vu autre témoignage de P. Teixeira et H. Logé)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	(0.25 h)	0.75 h (1 h)
Mohamad Osseyrane	Quant au faits relatifs à la construction et l'évolution des bassins Curotte-Papineau et Molson et les pièces D-15 à D-18 et D-22 et D-23	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	2 h	1 h	3 h
Un représentant de la CMMTQ	Quant à la présence de clapets pour protéger un immeuble desservi par un réseau public d'égout <b>**Objection par la demanderesse : (utilité vu témoin de faits)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	(0.25 h)	0.75 h (1 h)
Un représentant de la Direction des eaux usées	Quant à la confection des cartes D-19 à D-19.4 et D-20.1 et les données conservées quant aux réclamations historiques de 1966 à 1984	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.5 h	0.25 h	0.75 h

Guy Larivière	Quant aux constats qu'il a fait sur les systèmes de plomberie privés lors d'inspections d'immeubles et à ses visites de l'immeuble de M. Robitaille  <b>**Objection par la demanderesse : voir motif en note de bas de page<sup>2</sup></b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1 h	0.25 h (1 h)	1.25 h (2 h)
Dominic Beaudry	Quant aux constats qu'il a fait sur les systèmes de plomberie privés lors d'inspections d'immeubles et à ses visites de l'immeuble de M. Robitaille  <b>**Objection par la demanderesse : voir motif en note de bas de page<sup>3</sup></b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0.75 h	0.25 h (0.75 h)	1 h (1.5 h)
Un représentant du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)	Quant aux exigences et tests exigés pour les clapets antiretour  <b>**Objection par la demanderesse : (utilité vu témoin de faits)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1 h	(0.25) h	1 h (1.25 h)

<sup>2</sup> Objection quant à « aux constats qu'il a faits sur les systèmes de plomberie privées (...) d'immeubles » car à l'extérieur des paramètres fixés par la Cour d'appel à son arrêt du 28 mai 2020.

<sup>3</sup> Objection quant à « aux constats qu'il a faits sur les systèmes de plomberie privées (...) d'immeubles » car à l'extérieur des paramètres fixés par la Cour d'appel à son arrêt du 28 mai 2020.

Un représentant de l'organisme CSA/ACNOR	Quant aux exigences et tests exigés pour les clapets antiretour  <b>**Objection par la demanderesse : (utilité vu témoin de faits)</b>	<input type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1 h	(0.25 h) h	1 h (1.25 h)
(...)						
<b>Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures)</b>				<b><u>6 jrs</u></b>		

<b>Durée de l'instruction</b>		
- Durée de la preuve en demande :	<u>9</u> j	<u>3.75</u> h
- Durée de la preuve en défense :	<u>6</u> j	<u>0</u> h
- Durée de la preuve de [REDACTED] :	j	h
- Durée de l'argumentation en demande :	2 j	0 h
- Durée de l'argumentation en défense :	1 j	0 h
- Durée de l'argumentation de [REDACTED] :	j	h
<b>- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)</b>	<b><u>18 jrs</u></b> <b>+ le temps requis pour les membres et les représentants</b>	<b><u>3.75</u> hres</b>

<b>Services requis</b>
<input type="checkbox"/> Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de [REDACTED] ;
<input checked="" type="checkbox"/> Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : [REDACTED] écrans et cables pour projeter cartes et vidéos [REDACTED]

**N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. » (174 in fine C.p.c.)**

Signé, le 15 septembre 2022

*Sylvestre Painchaud et Associés*

---

Partie demanderesse

ou

**Me Marie-Anaïs Sauvé**

**Me Kayrouz Abou-Malhab**

Avocats en demande

Sylvestre Painchaud et associés

740, av. Atwater

Montréal (QC) H4C 2G9

Téléphone : 514-937-2881

Télécopieur : 514-937-6529

[ma.sauve@spavocats.ca](mailto:ma.sauve@spavocats.ca)

[k.abou-malhab@spavocats.ca](mailto:k.abou-malhab@spavocats.ca)

---

Signé, le 15 septembre 2022

*Gagnier Guay Biron*

---

Partie défenderesse

ou

**Me Paule Biron**

**Me Chantal Bruyère**

**Me Philippe El Ouardi**

Avocats en défense

Gagnier Guay Biron avocats

775, rue Gosford, 4e étage

Montréal (QC) H2Y 3B9

Téléphone : 514-872-2993

Télécopieur : 514-872-2828

[paule.biron@montreal.ca](mailto:paule.biron@montreal.ca)

[chantal.bruyere@montreal.ca](mailto:chantal.bruyere@montreal.ca)

---